

**ELIGIBLE
AU CPF**



Le TCF_IRN répond aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret n° 2019-1507 du 30 décembre 2019 fixant le niveau requis en français :

- **Niveau A2 validé*** pour les postulants à l'obtention de la carte de résident pluriannuelle
- **Niveau B1 validé*** pour les postulants à la naturalisation.

*Vous pouvez consulter les compétences nécessaires à l'obtention des niveaux A2 et B1 du TCF sur www.eduscol.education.fr

ATTENTION ! Ce test est payant. Les épreuves sont corrigées par un organisme extérieur. Vérifier votre niveau avant de vous inscrire !

DATES DES SESSIONS TCF_IRN

Les sessions sont organisées **chaque mois**.
Contacter le CPE pour obtenir la prochaine date :
contact@cpe-as.fr 04 92 53 61 19

LE TCF INTÉGRATION RÉSIDENT & NATIONALITÉ 4 épreuves obligatoires.

- Compréhension orale (20 questions) épreuve collective
Durée : 15 minutes
- Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle
Durée : 10 minutes
- Compréhension écrite (40 questions) épreuve collective
Durée : 20 minutes
- Expression écrite (3 tâches) épreuve collective
Durée : 30 minutes

en 2022

- **42% ont validé un niveau A2 et peuvent prétendre à la carte de résident**
- **42% ont validé un niveau B1 et + et peuvent prétendre à la naturalisation**

TARIF

140€

Attention : paiement obligatoire à l'inscription / aucun remboursement ne sera possible une fois votre inscription validée.

POUR VOUS ENTRAÎNER AUX EPREUVES

Le site de **TV5 monde** vous propose des séries d'activités (compréhension orale, structure de la langue, compréhension écrite).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.

Séverine CHANAVAT
04 92 53 61 19
s.chanavat@cpe-as.fr